

Date de mise à jour : 15/10/2021



Axe : 3 VERS UN TERRITOIRE PLUS ATTRACTIF

Objectif : 3.1 Conforter les conditions de vie dans la proximité

Action : 3.1.2 Réhabilitons les friches

Thématiques	Politique climatique	Effets attendus			
		Climat	Air	Energie	Risques
Aménagement	Atténuation	X			

**Porteur(s) de l'action :** les 6 EPCI du PETR et leurs communes membres, porteurs privés

**Partenaire(s) :** Région Grand Est, ADEME, Agence de l'eau Rhin Meuse, Etat ... selon projets

### Contexte

Parvenir à reconquérir les friches industrielles, artisanales, tertiaires ou commerciales est devenu pour tout territoire une priorité, cela pour renforcer son attractivité, redynamiser le tissu urbain, permettre une gestion économe des sols, imaginer de nouvelles activités innovantes, etc.

Sur le territoire du PETR de l'Alsace du Nord, on compte environ 27 friches. Ce nombre, très évolutif, qui peut sembler constituer au premier abord une réelle opportunité de développement, cache en réalité une multiplicité de typologies de friches et de contraintes associées (contraintes environnementales, économiques, pollutions, rétention foncière de propriétaires privés, absence ou multiplicités de propriétaires, etc).

### Descriptif de l'action

Malgré toutes ces complexités, une vingtaine de friches de l'Alsace du Nord font l'objet d'un projet concret, fruit de l'engagement fort et constant de la part des collectivités locales, intercommunalités et partenaires publics et privés de l'aménagement.

- Qu'elles soient résidentielles, industrielles ou commerciales, les collectivités font de la réhabilitation des friches urbaines une priorité, en raison de leur localisation stratégique (sauf coûts économiques ou techniques insurmontables) et privilégient les fonctions urbaines (habitat, commerces, équipements, loisirs, etc).
- Les friches localisées en dehors des espaces agglomérés pourront accueillir des fonctions économiques, commerciales, touristiques ou, lorsque les sols sont dégradés, des énergies renouvelables. Enfin, dans un cadre négocié, la reconversion de friches en espaces naturels, agricoles ou forestiers peut être envisagée, notamment en compensation de nouveaux secteurs à urbaniser.

Cette politique d'encouragement de la réhabilitation des friches sera poursuivie au fur et à mesure que de nouvelles friches deviennent mobilisables.

Calendrier							Budget
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Indicateurs de suivis							Objectifs
Nombre de sites réhabilités, vocations et surfaces concernées							